

SOURCE : La Montagne – 10/12/2007

Mon carnet de notes sur le Net

Extrait :

**LA MISE EN LIGNE D'INFORMATIONS SCOLAIRES, ACCESSIBLES AUX PROFESSEURS, ÉLÈVES ET PARENTS D'ÉLÈVES, VA CONCERNER TROIS COLLÈGES DU CANTAL PROCHAINEMENT.**

Déjà en place dans vingt-huit établissements de la région Auvergne, lycées, collèges et lycée agricole, l'Espace numérique de travail va concerner vingt-quatre établissements supplémentaires, dont huit collèges et lycées du Cantal et de la Haute-Loire, dès le mois de janvier 2008. Les responsables de ces établissements, les documentalistes, et les correspondants TICE (technologies pour l'information et la communication dans l'enseignement), se sont réunis, dernièrement, au collège Pierre-Galéry de Massiac, pour préparer ce changement conséquent dans leur organisation. La réunion était animée par Pierre Danel, inspecteur et délégué académique aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement, et Christophe Duclaux, coordinateur du projet. Il leur a été rappelé les différents services et fonctionnalités du produit, et les moyens pour accompagner sa mise en place. Espace numérique de travail. Il s'agit d'un portail de services fournissant aux enseignants, aux élèves d'un établissement et aux parents un accès au système d'information sur la vie scolaire, grâce à sa mise en ligne sur une plateforme numérique. À partir d'une connexion sur Internet, les élèves peuvent consulter leur emploi du temps, leur cahier de texte, des informations sur les activités scolaires. Les enseignants peuvent, par exemple, consulter les dossiers individuels des élèves, ou créer des groupes de travail par niveaux. Pour les parents, c'est une possibilité de mieux suivre la scolarité de leur enfant, en ayant accès, par exemple, au carnet de notes, aux absences, au carnet de correspondance. Modalités de fonctionnement. Les établissements définissent et mettent en place leur plateforme. Chaque utilisateur est muni d'un mot de passe personnel lui donnant un droit d'accès à des espaces autorisés. Par exemple, un élève et ses parents pourront visualiser le cahier de notes. Seul le professeur aura le droit d'intervenir dessus. Le contenu. Mis à part les éléments de la vie scolaire, cet outil permet de mettre à disposition des acteurs concernés de la documentation multimédia, des cours, des exercices, des ressources pédagogiques accessibles en dehors de l'école. « Si un établissement est abonné en ligne à une encyclopédie, les élèves pourront, de chez eux y avoir accès, gratuitement », précise Pierre Danel. « Les élèves peuvent aussi créer des espaces sur leurs activités scolaires, comme par exemple un club de lecture, qui peut être mis en ligne et animé par une messagerie commune, et devenir un espace de discussion. » Les raisons d'un tel dispositif. « Les nouvelles technologies existent. On ne peut pas les ignorer », explique Pierre Danel. « Il ne faut pas être en

retard à l'école, qui est un facteur de modernisation. Et pour les élèves, c'est une évidence. Il s'agit de vivre avec leur temps et de faire tomber la frontière entre l'école et la maison ». Pour les parents ? « C'est un moyen d'améliorer et de faciliter la communication. Il ne s'agit pas de supprimer le dialogue entre un professeur et les parents, mais de donner de nouveaux outils pour enrichir leurs relations ». Etablissements. Les collèges publics de Massiac, de Saint-Flour et de Maurs seront concernés par les ENT en janvier 2008. Info plusAccès Internet. Les élèves ne possédant pas un accès internet chez eux, pourront accéder à l'espace numérique de travail de leur établissement depuis n'importe quelle connexion, chez un ami, un membre de la famille, un point cybercantal, ou dans une maison des services.